

Le 29 avril 2020

**Alban BRUNEAU**  
Conseiller Départemental  
Maire de Gonfreville l'Orcher

**Sophie HERVÉ**  
Conseillère Départementale

Monsieur Olivier WANBECKE  
Directeur académique des services de  
l'Éducation nationale  
5 place des Faïenciers  
76037 ROUEN CEDEX

Objet : *Ecole maternelle Louis Aragon de Gainneville - Fermeture de classe*

Monsieur le Directeur académique,

Nous avons pris connaissance avec attention de votre arrêté du 15 avril relatif aux mesures de carte scolaire 2020 prononcées à l'issue du Conseil départemental de l'Éducation Nationale du 14 avril.

Sans sous-estimer les contraintes auxquelles vous devez faire face pour respecter les annonces de votre Ministre en fonction des moyens qu'il met à votre disposition, il nous semble que le retrait d'un poste, donc la fermeture d'une classe, au sein de la maternelle Louis Aragon de Gainneville, tel qu'acté dans votre arrêté, n'est pas conforme à sa position quant aux écoles des communes urbaines et péri-urbaines.

Nous avons en effet entendu que, pour ces communes, le taux d'encadrement ne pourrait pas être inférieur, lors de la prochaine rentrée, au taux actuel. Or, le retrait d'un poste entraînant de facto une augmentation sensible du nombre d'élèves par classe, ce taux d'encadrement s'en trouverait dégradé, l'école élémentaire ne faisant pas l'objet d'un renforcement de ses moyens.

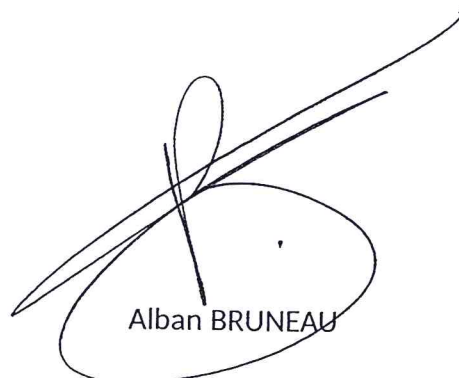
Nous nous permettons d'ajouter qu'à notre connaissance, le Maire de la commune de Gainneville n'aurait pas été consulté dans le cadre de la préparation de cette carte scolaire et qu'il y serait opposé.

Nous souhaiterions par conséquent que ce retrait de poste à Gainneville puisse être annulé.

Dans cette attente, nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur académique, en l'expression de notre haute considération.



Sophie HERVE



Alban BRUNEAU